

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Paris, le 28/06/2021

## LE GOUVERNEMENT LANCE LA CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PLAN POLLINISATEURS

Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique, Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation et Bérangère Abba, secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique, chargée de la Biodiversité ont annoncé aujourd'hui le lancement de la consultation publique sur le plan national en faveur des insectes pollinisateurs (abeilles domestiques et sauvages, bourdons, papillons, mouches, ...) et de la pollinisation. La consultation s'étendra sur 3 semaines et prendra fin le 20 juillet 2021.

Depuis plusieurs décennies, un déclin préoccupant des insectes pollinisateurs sauvages et des pertes croissantes de colonies d'abeilles mellifères sont observés. Différents facteurs viennent influencer leur survie et leur développement : les capacités d'accueil des territoires (offrant habitats et ressources alimentaires), les dangers biologiques à l'origine de maladie, les prédateurs, les parasites, les pesticides, le changement climatique, les activités humaines et l'anthropisation des milieux, les modalités de gestion et d'exploitation des territoires notamment agricoles, forestiers, urbanisés.

Considérant la situation et l'urgence à agir, le Gouvernement a décidé d'accélérer la mise en place d'actions ambitieuses pour lutter contre le déclin des insectes pollinisateurs. Leur préservation constitue en effet un enjeu majeur pour maintenir les capacités de production alimentaire et la diversité des espèces animales et végétales essentielle aux équilibres des écosystèmes.

Le plan, mis ce jour à la consultation du public, a pour objectif de mobiliser l'ensemble des acteurs et des leviers en faveur des insectes pollinisateurs et de la pollinisation. Il s'organise autour de 6 axes permettant d'amplifier les actions qui concourent à leur préservation et à leur valorisation en engageant toutes les parties prenantes à agir en leur faveur.

Ce nouveau plan, qui doit s'appliquer sur la période 2021-2026, prévoit notamment :

- l'intégration des actions favorables aux insectes pollinisateurs dans les pratiques de nombreux secteurs d'activités (agriculture, forêt, aménagement urbain, industries, infrastructures de transport, etc.) ainsi que dans les espaces naturels protégés ;
- la préservation du bon état de santé des abeilles ;
- le soutien à la filière apicole en développant par exemple, la production et la valorisation des miels, pour garantir la viabilité des exploitations apicoles françaises et le maintien d'un cheptel apicole important sur le territoire national;
- un arrêté révisant les règles d'utilisation des produits phytopharmaceutiques en période de floraison, prévoyant:

- d'évaluer le risque pour les pollinisateurs de manière systématique et pour tous les types de produits phytosanitaires (actuellement, cette évaluation n'est pas systématique et ne porte que sur les insecticides et acaricides);
- d'appliquer ces produits en dehors de la présence d'abeilles : désormais les traitements devront, dans le cas général, être effectués entre deux heures avant le coucher du soleil et trois heures après le coucher du soleil.
- l'objectivation du déclin des insectes pollinisateurs sauvages avec la publication de listes rouges d'espèces particulièrement menacées;
- l'acquisition de nouvelles **connaissances sur les facteurs de stress** qui exercent une action seule ou combinée sur les insectes pollinisateurs, afin de cibler les mesures les plus efficaces pour leur protection.

Afin de mettre en œuvre l'ensemble de ces actions, le plan national en faveur des insectes pollinisateurs et de la pollinisation s'appuiera sur l'ensemble des acteurs concernés sur le territoire national.

- « Enrayer le déclin des pollinisateurs est indispensable pour garantir le niveau de production de nos cultures. 70% des cultures dépendent de la pollinisation et les études montrent que 40 % de la valeur économique agricole est directement liée au niveau de pollinisation. Les alertes scientifiques sur la situation des insectes pollinisateurs sont de plus en plus préoccupantes : il est urgent de prendre des décisions fortes afin d'inverser les tendances de ce déclin. Le plan mis en consultation aujourd'hui propose une approche globale et cohérente pour garantir la protection des pollinisateurs sauvages et domestiques, grâce à une mobilisation collective à l'échelle nationale » a déclaré Barbara Pompili.
- « La pollinisation est primordiale à la production agricole et contribue ainsi à notre souveraineté alimentaire. En effet, dans une large proportion, c'est grâce au transport du pollen par les insectes pollinisateurs des anthères aux stigmates des fleurs que se développent les fruits et les graines que nous consommons. Le secteur agricole est l'un des secteurs clef de cette stratégie qui vise à encourager et amplifier les initiatives vertueuses qui existent déjà dans nos territoires, et continuer d'accompagner nos agriculteurs et nos apiculteurs » a affirmé Julien Denormandie

«Les insectes pollinisateurs sont un rouage essentiel de nos écosystèmes. Préserver leurs actions sur la faune et la flore, c'est prévenir l'érosion de la biodiversité. Leur déclin résulte d'un grand nombre de facteurs, que le réchauffement climatique aggrave. La tendance ne pourra s'inverser que par l'implication de chacun, à tous les niveaux. Ce plan proposé par le Gouvernement s'inscrit donc dans la continuité des actions de consultation citoyennes que nous menons, avec la Stratégie Nationale Biodiversité 2021-2030. Ce sont ces prises de conscience collectives qui ouvriront le chemin vers un environnement plus résilient, une meilleure santé et une alimentation plus diversifiée» s'est réjouie Bérangère Abba.

Retrouvez la consultation publique en ligne.

## Contacts presse:

Service presse de Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique

Tél: 01 40 81 78 31

Mél : secretariat.communication@ecologie.gouv.fr

Service presse de Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation

Tél: 01 49 55 59 74

 ${\sf M\'el:} \ \underline{\sf cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr}$ 

Service presse de Bérangère Abba,

## secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique, chargée de la Biodiversité

Tél: 01 40 81 18 11

 ${\sf M\'el:} \underline{\sf presse.abba@ecologie.gouv.fr}$